

LE DIPLOME

26 Oct / 32

DE BACHELIER

SERAIT EXIGE

Montréal, 26—Afin de mettre tous les étudiants sur le même pied, ceux des universités françaises et ceux de l'Université McGill, le collège des chirurgiens-dentiste a décidé de présenter cette année un bill à la Législature pour faire amender la loi des examens. L'amendement exigera le diplôme de bachelier tout comme les autres études universitaires, c'est-à-dire que pour être admis à l'étude de la chirurgie dentaire, un candidat devra être porteur de baccalauréat et de la sorte disparaîtra l'année dite pre-dentaire. Ceci mettrait sur le même pied et canadiens-français et canadiens-anglais. A McGill un élève n'est pas tenu de posséder le baccalauréat.

